

Mon activité et la réglementation

Contexte :

L'activité d'accueil en hébergement rural est une activité soumise à de nombreuses réglementations venant d'horizons diverses : urbanisme, réglementation sur les débits de boissons, affichage des prix, sacem, signalisation routière, ... L'idée de la journée est de faire le point sur l'environnement de l'activité. Sans la prétention d'être exhaustif, la formation définira le cadre général avant de s'attacher de façon très opérationnel aux cas spécifiques des participants (FAQ).

Objectifs :

- Comprendre l'environnement réglementaire de sa structure
- Identifier les différents interlocuteurs
- Connaître les démarches administratives propres à mon activité
- Obtenir des réponses concrètes à mes questions

Stagiaires :

8 à 12 personnes

Propriétaires et gérants d'hébergements ruraux (gîtes, chambres d'hôtes, ...) en place ou en projet

Durée :

Une journée de 7 h de face à face pédagogique

Envoi au préalable des questions des participants

Contenu :

- Explication du cadre réglementaire général de l'hébergement rural (fiscal, social et juridique)
- Explication des démarches et de l'intérêt du classement pour les meublés
- Foire aux questions à partir des demandes des participants, enrichies d'exemples.

Conditions générales :

L'ensemble des actions de formation décrites ci-dessus peut faire l'objet d'une personnalisation en fonction de la demande et/ou de la problématique du territoire et de ses acteurs.

L'Agence Tourisme intervient comme formateur pour la réalisation de ces actions de formation. La prise en charge de la réservation, de la location éventuelle, de la salle de formation ainsi que le recrutement des stagiaires restent à la charge du commanditaire.

Le coût de l'intervention de l'Agence Tourisme se détermine sur devis en fonction du lieu de la formation et des adaptations éventuelles.

Le nombre de stagiaires défini dans les fiches formation est **indicatif** dans l'optique d'une inter-action formateur/stagiaires optimale.